

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES - ÉTAT-CIVIL

DEMANDE D'EXTRAIT DE DÉCÈS

Démarche à effectuer auprès de la mairie du lieu de décès

Document à fournir :

- Livret de famille

Opération gratuite

Possibilité de demander l'extrait par courrier à la mairie du lieu de décès :

- indiquer les noms, prénoms du défunt, sa date de naissance ainsi que sa date de décès
- joindre une enveloppe timbrée pour le retour

Pour les personnes françaises décédées à l'étranger, il faudra établir une demande par courrier au :

Ministère des Affaires Etrangères
Service Central de l'Etat-Civil
Rue de la Maison Blanche
44941 NANTES

DEMANDE D'EXTRAIT DE MARIAGE

Démarche à effectuer auprès de la mairie du lieu de mariage

Documents à fournir :

- livret de famille ou une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)

Opération gratuite

Observations :

Possibilité de demander l'extrait par courrier à la mairie du lieu de mariage :

- indiquer les noms, prénoms des époux, leurs dates de naissance et de mariage ainsi que les noms et prénoms des parents
- joindre une enveloppe timbrée pour le retour

Pour les personnes françaises mariées à l'étranger, il faudra établir une demande par courrier au :

Ministère des Affaires Etrangères
Service Central de l'Etat-Civil
Rue de la Maison Blanche
44941 NANTES

DEMANDE D'EXTRAIT DE NAISSANCE

Démarche à effectuer auprès de la mairie du lieu de naissance

Documents à fournir :

Livret de famille ou une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)

Opération gratuite

Observations :

Possibilité de demander l'extrait par courrier à la mairie du lieu de naissance :

- indiquer le nom de naissance, prénom, date de naissance ainsi que les noms et prénoms des parents
- joindre une enveloppe timbrée pour le retour

Pour les personnes françaises nées à l'étranger, il faudra établir une demande par courrier au :

Ministère des Affaires Etrangères
Service Central de l'Etat-Civil
Rue de la Maison Blanche
44941 NANTES

DEMANDE DE CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

Démarche à effectuer auprès de la mairie de la commune de résidence du défunt, ou de la commune de résidence des héritiers (à condition que ce soit en ligne directe)

Documents à fournir :

- Livret de famille du défunt et adresse des héritiers
- Fournir une preuve que la succession n'exède pas 5300 euros.
- Demande de l'organisme formulant la demande du certificat

Observations :

Les notaires sont habilités à délivrer de tels certificats

DEMANDE DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

Se présenter à la Mairie de son domicile où sera complété le formulaire de demande de duplicata de livret de famille

La Mairie se charge de transmettre la demande aux mairies qui ont enregistré les actes et convoque les demandeurs dès réception du duplicata.